

Vos démarches en ligne du 21 mai au 31 août 2025

Tarifs fixés par la Ville de Paris

	<u>Quotient</u>		<u>Quotient</u>		
Tarif 1	0.13 €	< à 234 €	Tarif 6	4.61 €	< à 1 900 €
Tarif 2	0.85 €	< à 384 €	Tarif 7	4.89 €	< à 2 500 €
Tarif 3	1.62 €	< à 548 €	Tarif 8	5.10 €	< à 3 333 €
Tarif 4	2.28 €	< à 959 €	Tarif 9	6.00 €	< à 5 000 €
Tarif 5	3.62 €	< à 1 370 €	Tarif 10	7.00 €	> à 5 000 €

1 – INSCRIPTION :

A – Je n'ai pas de dossier à la Caisse des Ecoles, mais je souhaite inscrire mon enfant à la restauration :

- Je remplis le bulletin d'inscription disponible sur le site www.cde7.fr et également remis par la directrice ou le directeur de l'école de mon enfant.
- Je le complète et le renvoie à la Caisse des Ecoles par mail : administration@cde7.fr ou par courrier postal, pour réserver les repas.
- Après enregistrement de votre dossier, un **code abonné** vous sera communiqué pour créer votre compte sur le portail famille BL-ENFANCE.

B – J'ai déjà un dossier à la Caisse des Ecoles

A partir du 21 mai, je me connecte sur mon portail famille BL ENFANCE



site : www.cde7.fr

Si j'ai oublié mon mot de passe je clique sur : « Je n'arrive pas à me connecter ».

Première étape : Je renseigne ou modifie mes coordonnées

Cliquez sur : « Mon espace personnel » puis « Mon compte »

Deuxième étape : J'inscris mon enfant à la restauration.



Cliquez sur « Accueil » puis « Espace famille Inscription/tarifification », puis:

Ensuite, cliquer sur  pour commencer l'inscription.

- Sélectionner l'établissement, choisir Activités « repas scolaire »
- Renseigner le nom de l'enfant à inscrire
- Cocher les jours de fréquentation souhaités et valider : **la période d'inscription est déjà indiquée, elle ne peut donc pas être modifiée.**

Vous recevrez une confirmation de l'inscription par la Caisse des Ecoles, vous pouvez également consulter l'évolution de votre demande en allant dans « Mon espace personnel » puis « Mes demandes ».

Pour information, votre enfant sera inscrit **pour l'année scolaire, pour des jours fixes** soit 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine, **sauf pour le collège Jules Romains un forfait de 4 jours est imposé pour la période de septembre octobre 2025.**

La modification de l'inscription ne peut être accordée **que** par la Caisse des Ecoles et seulement en cas de changement de situation familiale. Elle devra être formulée via votre portail dans l'espace communication ou par mail à l'adresse administration@cde7.fr.

Les absences pour convenance personnelle, la modification non signalée par la famille par mail à la Caisse des Ecoles, ou tout départ prématuré en vacances ne peuvent donner lieu à un remboursement.

2 – TARIFICATION :



DOCUMENTS A JOINDRE avant le 31/08/2025 :

Attention, si les justificatifs ne sont pas joints au moment de l'inscription (1^{ère} demande ou renouvellement), le tarif 10 sera appliqué automatiquement sur la facture de septembre/octobre 2025 sans effet rétroactif.

- **Le livret de famille** ou acte de naissance (obligatoire pour 1^{ère} inscription)
- Si vous êtes allocataire de la CAF et vous souhaitez un **renouvellement automatique de votre tarif** chaque année :
 - 1-(pour les 1^{ères} demandes) **Cocher** sur le bulletin d'inscription, **l'autorisation d'Accès direct à votre quotient** familial sur le site de la CAF.
 - 2-(Pour les anciens dossiers), **compléter la demande de consentement CAF** en la téléchargeant sur notre site
- Si vous ne souhaitez pas autoriser la consultation de vos données CAF, vous devez transmettre **une attestation de paiement de la Caf** datée de moins de 3 mois.
- Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF ou si votre quotient familial n'est pas disponible : **l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023**, (de toutes les personnes vivant au foyer) ;
- Si vous n'êtes dans aucun des cas précédents, tout **autre justificatif** mensuel ou annuel **de ressources du foyer** ;
- Pour les parents divorcés, photocopie du jugement de divorce (uniquement pour les premières demandes).
- En cas de garde alternée, chaque responsable légal doit remplir un bulletin d'inscription, et fournir les justificatifs concernés et le planning de garde.

Remarque : En fonction du dossier, des documents complémentaires peuvent éventuellement vous être demandés.

Comment transmettre vos documents ?

- ✓ directement sur votre portail famille « BL enfance » : www.cde7.fr, cliquez sur le module « Espace famille » puis sur « Demande de tarification ».
- ✓ par mail à l'adresse administration@cde7.fr
- ✓ par courrier postal à la Caisse des Ecoles

Pour rappel, si vous avez déjà un dossier et que vous n'avez pas encore créé votre espace personnel sur le portail famille, merci de nous contacter d'urgence par mail, afin que l'on vous communique votre code abonné.

3– NOTIFICATION :

La notification du tarif vous sera transmise dès validation de votre dossier. Elle sera également disponible sur votre compte famille dans le module :
« Espace famille » « Demande de tarification/Edition Notification » puis « Documents ».